

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

### **Séance du 5 juin 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

#### Nombre de membres

*En exercice : 15*

*Présents : 11*

*Votants : 15*

**Présents** : Mme VALLIN Yvette ; Mme THIERCELET Marie-Josèphe ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. LEVEILLEY Jean-François ; M. KHADIR Mahfoud ; Mme FRANÇOIS Virginie ; M. SQUILLACE Anthony ; M. TAVEL Wolfram ; M. VINCENT Raphaël ; M. BOURÉ Alexandre.

**Absents excusés** : M. TIGHILT-FERHAT Marius (procuration donnée à SQUILLACE Anthony) ; Mme DEMITRES Rolande (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; Mme DELATHIERE Sarah (procuration donnée à KHADIR Mahfoud) ; BOUCHISSE Corinne (procuration donnée à VINCENT Raphaël) ;

**Secrétaire de séance** : Mme THIERCELET Marie-Josèphe

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales 2026
2. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2026.
3. Election du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique (CFU)
4. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Général
5. Affectation des résultats 2025 pour 2026 – Budget Général
6. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Maison de la Presse
7. Affectation des résultats 2025 pour 2026 – Budget Maison de la Presse
8. Désignation des membres de la commission des listes électorales
9. Désignation du délégué aux Communes forestières
10. Désignation des membres de la CCID
11. Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque
12. Questions et informations diverses.

### **1) DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026**

Mme le Maire demande à l'Assemblée qui souhaite déposer une liste. Seule la liste Nouvel Elan est proposée.

Mme le Maire explique que le dimanche 27 septembre 2026, la moitié du Sénat sera renouvelée au suffrage universel indirect pour un mandat de six ans. Le Département de l'Ain fait partie des 63 départements concernés par ce renouvellement. L'Ain compte 3 sénateurs et 1955 grands électeurs (députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux et délégués des conseillers municipaux).

Les conseils municipaux doivent se réunir le 05 juin 2026, date impérative fixée par le décret 2026-301 du 26 avril 2026 afin d'élire leurs délégués titulaires et suppléants.

La commune de Virieu-le-Grand doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants par scrutin secret à listes paritaires.

L'élection sénatoriale, qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 à la Préfecture de BOURG EN BRESSE, est la seule élection obligatoire sous peine d'une amende individuelle de 100 €.

Mme le Maire précise que la condition de quorum est remplie ce jour pour précéder à cette élection.

Elle rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jean François LEVEILLEY, Mme Marie-Josèphe THIERCELET, M. Wolfram TAVEL et M. Alexandre BOURE.

Il est donc possible de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Mme le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Elle rappelle également que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants selon l'article L.O. 286-1 du code électoral.

Elle précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Elle précise également que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Elle rappelle que les délégués et les suppléants sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mme le Maire demande donc aux membres du bureau de distribuer la liste des délégués, une liste vierge et les enveloppes. Elle rappelle le nom des personnes ayant une procuration.

Après avoir attendu que chacun ait glissé un bulletin dans l'enveloppe, Mme le Maire demande à chaque élu qui sera appelé de venir déposer son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Mme le Maire demande aux membres du bureau de procéder au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants : 15 suffrages exprimés pour la liste Nouvel Elan

Mme le Maire proclame les élus délégués dans l'ordre qui suit : Mme Yvette VALLIN, M. Yves WITKOWSKI, Mme Marie-Josèphe THIERCELET.

Puis Mme le Maire proclame les délégués suppléants comme suit : M. Mahfoud KHADIR, Mme Laetitia BOUVIER, M. Jean-François LEVEILLEY.

## **2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2026**

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

*Mme le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2026.*

*Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité*

## **3) ETAT DES DEVIS SIGNÉS PAR LE MAIRE**

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

<b>NOM ENTREPRISE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
BARBIER	Tondeuse	528,00 €
BARBIER	Modification hydraulique tracteur	3 120,00 €
Pompes Funèbres BOUVIER	Habillage des urnes + 6 urnes	14 480,00 €
GENC	Enlèvement du tas de terre derrière l'école prévu à l'automne	2 880,00 €
SEDI	Impression bulletins d'avril 2026	1 077,56 €
ONF	Entretien des limites (3km)	4 187,04 €
6 <sup>e</sup> SENS	Remplacement Laïcité par MAIRIE	1 231,20 €
TECHHYDROENERGY	Travaux plomberie ADAPEI	942,00 €
Frédéric BRICHE	Réparation au dépôt route de Genève suite arbre tombé (prise en charge assurance)	2 176,00 €
Jean BOUVIER	Achat de pièces pour réparation broyeur	211,68 €

Mme le Maire précise que, en accord avec la délégation que le Conseil Municipal lui a attribué, elle a procédé à un mouvement de crédit de chapitre à chapitre. Cette opération budgétaire est nécessaire lorsque le budget prévisionnel voté en début d'année n'a pas prévu assez sur un compte. Il consiste à prendre une somme dans un chapitre et le mettre sur un autre.

Mme le Maire informe l'Assemblée que la somme de 134 € relatif aux frais de publication des annonces légales pour le PLU a été transférée du chapitre 21 au 202.

## **4) ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

Mme le Maire explique que, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il convient d'élire un Président de séance pour le vote des Compte Financier Unique (CFU).

Il est proposé comme Présidente de séance la 1<sup>ère</sup> adjointe Marie-Josèphe THIERCELET.

*Mme le Maire demande de valider Mme Marie-Josèphe THIERCELET comme présidente de séance pour le vote des Compte Financier Unique (CFU).*

*Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité*

## **5) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET GÉNÉRAL**

*Affaire n°22/2026*

Madame le Maire explique que lors du conseil municipal du 27 février 2026, le budget a été voté sur la base d'une reprise anticipée des résultats pour le budget général puisque la DGFIP était dans l'incapacité de publier le CFU en raison d'un piratage. En accord avec le centre des finances publiques, le budget annexe Maison de la Presse a été voté lors de cette séance et celui du budget général lors de la séance du 3 avril 2026.

Mme le Maire explique que la Préfecture a envoyé un courrier, avec copie à la trésorerie, afin de préciser qu'il n'est pas possible de voter le CFU d'un budget annexe sans le budget général. Il convient donc de revoter les deux CFU et leurs affectations de résultats, le tout avant le 30 juin 2026, date limite pour ces votes.

Mme le Maire donne lecture du Compte Financier Unique 2025 du budget général.

### - Budget Général :

#### *Investissement :*

Résultat reporté de l'exercice 2024 : - 236 512,95 €

Résultat de l'exercice 2025 : + 175 984,84 €

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit de – 60 528,11 €, auquel rajouter les restes à réaliser suivants :

Reste à réaliser : - 31 989,13 €

Le résultat global de clôture d'investissement est donc déficitaire de – 92 517,24 €

#### *Fonctionnement :*

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 420 539,50 €

Résultat de l'exercice 2025 : 114 050,24 €

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 534 589,74 €.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

*Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Financier Unique du Budget Général 2025.*

*Vote : 14 Pour - Approuvé à l'unanimité*

## **6) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 POUR 2026 – BUDGET GÉNÉRAL**

*Affaire n°23/2026*

Mme le Maire explique qu'il convient également d'approuver l'affectation des résultats 2025 pour 2026 du budget général.

### - Budget « Général » :

#### *Résultat de l'exercice 2025 en Investissement :*

+ 175 984,84 €

- 31 989,13 € de besoin de financement (restes à réaliser)

*Résultat reporté de l'exercice 2024 : - 236 512,95 €*

➔ il faut donc affecter – 92 517,24 € en investissement

#### *Résultat de l'exercice 2025 en Fonctionnement :*

+ 114 050,24 €

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 420 539,50 €

➔ Soit un excédent total de 534 598,74 €

Il convient donc d'affecter les montants suivants :

- 92 517,24 € en recette d'investissement (pour combler le déficit)
- 442 072,50 € en recette de fonctionnement (total excédent moins le déficit)

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les propositions d'affectation des résultats 2025 pour 2026 du Budget Général.

Vote : 15 Pour - Approuvé à l'unanimité

## **7) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET MAISON DE LA PRESSE**

Affaire n°24/2026

Mme le Maire donne lecture du Compte Financier Unique 2025 du budget Maison de la Presse.

- Budget « Maison de la Presse » :

Investissement : néant

Fonctionnement :

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 79 682,37 €

Résultat de l'exercice 2025 : 10 421,37 €

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 90 103,74 €.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Financier Unique du Budget Maison de la Presse 2025.

Vote : 14 Pour - Approuvé à l'unanimité

## **8) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 POUR 2026 – BUDGET MAISON DE LA PRESSE**

Affaire n°25/2026

Mme le Maire explique qu'il convient également d'approuver l'affectation des résultats 2025 pour 2026 du budget Maison de la Presse.

Budget « Maison de la Presse » :

Résultat de l'exercice 2025 en Investissement : 0 €

Résultat de l'exercice 2025 en Fonctionnement :

+ 10 421,37 €

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 79 682,37 €

➔ Soit un excédent total de 90 103,74 €

Il convient donc d'affecter les montants suivants :

- 0 € en recette d'investissement
- 90 103,74 € en recette de fonctionnement

*Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les propositions d'affectation des résultats 2025 pour 2026 du Budget Maison de la Presse.*

*Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité*

## **9) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES**

*Affaire n°26/2026*

Mme le Maire explique que la composition des commissions de contrôle des listes électorales a été modifiée par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025. Conformément à l'article L19 du Code électoral, la commission est élue désormais pour six ans, soit la durée du mandat, et est composée comme suit pour les communes de plus de 1000 habitants avec deux listes présentes au conseil municipal :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Mme le Maire précise que cette commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin.

Mme le Maire rappelle que lors du conseil du 03 avril, il a été validé la liste suivante : Mme Rolande DEMITRES en tant que Vice-Présidente, M. Yves WITKOWSKI, Mme Corinne BOUCHISSE, M. Anthony SQUILLACE et Mme Virginie FRANÇOIS.

M. Yves WITKOWSKI étant adjoint au Maire, il ne peut y participer.

De plus, il faut un deuxième représentant de la liste de M. Raphaël VINCENT.

M. Raphaël VINCENT se propose pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales.

*Mme le Maire demande aux conseillers de valider la liste des personnes mentionnées ci-dessus pour faire partie de la commission des listes électorales.*

*Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité*

## **10) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AUX COMMUNES FORESTIÈRES**

*Affaire n°27/2026*

Mme le Maire rappelle que la forêt recouvre 75% de la surface de la Commune.

La mairie adhère à l'Association des Communes et Collectivités forestières de l'Ain.

De ce fait, il convient d'élire un représentant de la Commune titulaire et un suppléant qui recevront les informations et pourront participer aux assemblées générales et s'impliquer dans ce réseau associatif.

M. Yves WITKOWSKI se propose en tant que titulaire.

M. Alexandre BOURÉ serait intéressé mais ne pourra probablement pas assister aux réunions en semaine à cause de son travail.

M. Mahfoud KHADIR se propose pour être suppléant.

*Mme le Maire demande de valider M. Yves WITKOWSKI en tant que titulaire et M. Mahfoud KHADIR en tant que suppléant, pour représenter la Commune à l'association des Communes Forestières de l'Ain.*

*Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité*

### **11) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID**

*Affaire n°28/2026*

Mme le Maire explique que le Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs appelée CCID.

Cette commission est composée de 7 membres, le Maire et 6 commissaires.

La commune doit proposer une liste de 24 contribuables, 12 titulaires et 12 suppléants, parmi lesquels la DGFIP retient 12 noms, 6 titulaires et 6 suppléants.

La CCID se réunit une fois par an sur la base de listes fournies par l'administration fiscale pour émettre un avis sur le classement et la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Elle peut aussi faire connaître à l'administration fiscale des aménagements réalisés sans demande tels que les piscines, garages, et autres bâtiments.

Mme le Maire précise que c'est de l'équité fiscale et qu'il s'agit des recettes de la Commune.

Mme le Maire mentionne les personnes proposées pour faire parties de la CCID :

Marie-Josèphe THIERCELET	Isabelle KOUDOUVOH
Mahfoud KHADIR	Nadine DONIO
Roland BROCARD	Guillaume BELLINI
Rolande DEMITRES	Lucie TOULET / BLOND
Georges GERIN	Vincent CAYLUS
Virginie FRANCOIS	Sandra BERGAMASCHI
Pierre-Emmanuel SOSA	Anthony NAUDIN
Anne MARIETTAZ	Liliane MASNADA
Jean-Claude MERINI	Raphaël VINCENT
Lorraine PEYNICHOU	Gérard SERAFINI
Huguette GIRERD	Catherine DUVERNOIS
Cyril BOUVIER	Jennifer TACHE

*Mme le Maire demande aux conseillers d'approuver la liste des personnes proposées pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs.*

*Elle précise que celles qui seront retenues par l'administration fiscale en seront informées.*

*Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité*

### **12) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

*Affaire n°29/2026*

Mme le Maire explique que la bibliothèque municipale est ouverte le mardi de 16h à 18h et le jeudi de 17h à 19h. Les membres de la bibliothèque ont fait un test en ouvrant plus tôt le jeudi, soit de 16h à 19h. Or, il s'avère qu'il n'y a quasiment personne de 18h à 19h.

Ils proposent donc de modifier les horaires d'ouverture comme suit : le mardi et le jeudi de 16h à 18h.

Mme le Maire rappelle qu'une boîte extérieure a été installée pour déposer les livres restitués en dehors des heures d'ouverture.

*Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale.*

*Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité*

Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande la parole au sujet de la bibliothèque dont elle fait partie.

Mme le Maire donne donc la parole à Mme Marie-Josèphe THIERCELET qui explique que les membres de la bibliothèque ont réalisé un rapport d'activité. Ils proposent de le présenter lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'ensemble des conseillers est favorable à cette proposition.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET en profite pour préciser qu'ils sont toujours à la recherche de bénévoles.

### **13) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **➤ TVO**

Mme le Maire explique que l'Ain Bugey Valromey Tour va passer par VIRIEU LE GRAND le vendredi 10 juillet 2026 vers 16h pour la 1<sup>ère</sup> étape Brégnier-Cordon / Artemare.

Les cyclistes vont descendre la route d'Hauteville, puis route de Lyon, D904 à la sortie du village pour revenir à la Combe, puis remonteront la D105 / D31 pour quitter la commune après Mussignin.

Mme le Maire explique qu'elle a rencontré un des membres organisateurs pour cette manifestation qui est maintenant connue mondialement avec trente-cinq équipes retenue sur cinquante. Elle précise que l'on retrouve par la suite certains de ces cyclistes au Tour de France.

Il est précisé que pour la deuxième année consécutive, ils ont programmé une course féminine comprenant 3 étapes contre 5 étapes pour les hommes.

Mme le Maire explique que des arrêtés seront pris pour interdire la circulation et le stationnement sur l'itinéraire des coureurs qui traverseront la commune en quelques minutes. Les habitants de la Commune seront prévenus à l'avance pour qu'ils ne stationnent pas leurs véhicules dans les rues concernées.

De plus, Mme le Maire indique qu'un appel sera lancé pour trouver des signaleurs à pied pour garder les carrefours sur une vingtaine de croisements de la Commune.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande si la Commune a le droit de refuser le passage du TVO.

Mme le Maire répond qu'elle ne sait pas réellement mais précise qu'elle reçoit une demande d'avis à l'avance et qu'elle n'a jamais osé refuser.

M. Mahfoud KHADIR explique qu'il sera compliqué de libérer la Route d'Hauteville de tous les véhicules qui y stationnent.

Mme le Maire espère que le vendredi après-midi, la plupart des habitants seront au travail.

M. Alexandre BOURÉ répond qu'à 16h, les habitants reviennent justement de leur travail.

Mme le Maire explique que cette course ne bloque pas très longtemps les rues de la Commune car les vélos vont rouler très vite.

M. Raphaël VINCENT et M. Alexandre BOURÉ répondent que les vélos passent peut-être vite mais il y a le « avant » et le « après » des coureurs.

Mme le Maire explique que le TVO passe sur la Commune chaque année et que la traversée se fait en quelques minutes d'autant plus qu'ils vont descendre la route d'Hauteville. Elle précise qu'en plus, ils tournent sur la Route de Lyon puisque les véhicules avec les vélos sur le toit ne passent pas sous le pont du chemin de fer Avenue de la Gare.

M. Anthony SQUILLACE demande comment ça se passera si des véhicules sont encore stationnés dans les rues concernées malgré l'arrêté municipal.

Mme le Maire répond qu'une barrière sera positionnée par les organisateurs pour prévenir les cyclistes et il pourrait y avoir des enlèvements par la fourrière.

➤ **LEZTROY**

Mme le Maire explique que suite au dernier conseil municipal informant de l'allongement des délais de LEZTROY pour les modifications de commande de 24h à 72h, un mail a été envoyé à leur service.

Lors d'une rencontre en mairie, les représentants de la société ont expliqué que ce sont les lois EGALIM (Etat Généraux de l'ALIMENTATION) et Climat et Résilience qui fixent les objectifs aux professionnels de la restauration collective avec 50% de produits durables et de qualité, la lutte contre le gaspillage alimentaire, une option menu végétarien, des contenants réutilisables ou composé de matières recyclables....

Ils indiquent que s'ils ouvraient des boîtes ou des sachets, ils pourraient ajuster la veille, mais ils cuisinent eux-mêmes et c'est aussi pour cette qualité qu'ils ont été choisis. Comme à la maison, il faut approvisionner les produits frais, éplucher les légumes, les cuisiner et faire le packaging avant de les livrer.

Les repas annulés la veille sont donc produits et ne leur sont pas payés, ce qui représentent 39 000 repas par an.

Lorsqu'un enfant est malade, le responsable n'est évidemment pas LEZTROY, ni la mairie. Ce sont donc les parents qui vont payer les deux repas supplémentaires qui ne peuvent être annulés. Mais il faut savoir que les plats sont livrés avec les quantités initiales et le surplus est distribué aux enfants présents. Un autre jour, un autre enfant sera malade et l'enfant malade la fois précédente recevra du surplus s'il en veut. C'est donc en quelque sorte un fonctionnement collectif au niveau des parents.

Par ailleurs, tout le monde est d'accord pour lutter contre le gaspillage alimentaire et si tout ou partie de ces 39 000 repas « perdus » pour LEZTROY leur sont désormais payés, cela leur permettra de ne pas, ou moins augmenter leurs prix.

LEZTROY a précisé avoir 3% de marge après impôts.

M. Jean-François LEVEILLEY demande si les plats sont préparés la veille pour le lendemain.

Mme le Maire répond que les plats sont préparés 72 heures avant la livraison et qu'ils sont conditionnés en plats collectifs et pas en portions individuelles.

M. Raphaël VINCENT demande comment cela se passe en cas de grève car il n'y a pas de classe.

Mme Laetitia BOUVIER répond que la Commune met toujours en place un service minimum d'accueil pour les élèves concernés.

Mme le Maire explique qu'en cas de grève, la société propose de prendre en charge la moitié du coût des repas, le reste étant à charge de la Commune.

M. Alexandre BOURÉ explique qu'il est déjà arrivé que l'école téléphone aux parents le jour-même afin qu'ils ne les mettent pas à l'école car le professeur est absent pour maladie ou grève.

Mme le Maire répond que les professeurs ont obligation de se déclarer à l'avance lorsqu'ils font grève.

Elle précise que la Commune a obligation de mettre en place le Service Minimum d'Accueil et ce service est mis en place à chaque grève.

➤ **Devis signé pour le tracteur**

M. Raphaël VINCENT revient sur le devis signé pour le tracteur. Il souhaiterait plus d'information à ce sujet puisqu'un premier tracteur acheté a été remplacé par un autre et qu'il y a encore des achats de matériel pour ce véhicule.

Mme le Maire répond qu'il manquait un système hydraulique pour que le sel et la lame puissent être utilisés en même temps.

➤ **Tas de terre derrière l'école**

M. Raphaël VINCENT demande pourquoi les tas de terre derrière l'école doivent être enlevés.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de gravats, que ce n'est pas esthétique, et que les employés communaux doivent le contourner pour tondre.

M. Raphaël VINCENT explique que cela permet à certains animaux de nidifier.

Mme le Maire répond que cela fait longtemps que le projet de supprimer ce tas de terre a été évoqué afin d'éviter les serpents et de permettre une tonte à plat du terrain. Toutefois pour préserver l'habitat de certains animaux, le tas de terre sera enlevé seulement à l'automne.

➤ **Terrain à nettoyer au lotissement le Petit Colombier**

M. Alexandre BOURÉ demande si le propriétaire de la parcelle à nettoyer entre le stade et le lotissement le Petit Colombier a contacté la mairie car il envisageait de se débarrasser du terrain. Il explique qu'une personne est venue avec du matériel mais n'a rien pu nettoyer.

Mme le Maire confirme avoir vu le propriétaire dudit terrain. Tout d'abord, il doit faire couper les arbres qui sont dans les fils électriques.

Mme le Maire explique qu'effectivement, il envisageait de le vendre mais qu'elle lui a expliqué qu'à l'heure actuelle, la station d'épuration n'est pas aux normes et que les travaux de réfection de la STEP sont graphiqués entre 2030 et 2038 au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de la CCBS. De ce fait, aucun permis ne peut être accordé actuellement.

➤ **Herbes montantes derrière l'ancien hôtel**

M. Raphaël VINCENT a remarqué que les herbes derrière l'hôtel des voyageurs sont très hautes. Il demande si le propriétaire peut être contacté afin de faire le nécessaire rapidement.

➤ **Bâtiment ADAPEI**

M. Raphaël VINCENT demande où en est la vente du bâtiment de l'ADAPEI.

Mme le Maire répond que le compromis de vente a été signé en mars et que la vente définitive devrait se faire en juillet après avoir réalisé quelques petits travaux de plomberie.

➤ **Restaurant**

M. Raphaël VINCENT demande des nouvelles pour le restaurant.

Mme le Maire explique qu'une personne était intéressée mais qu'elle devait trouver un associé. N'ayant trouvé personne, elle s'est désistée. Mme le Maire a donc remis une annonce.

M. Raphaël VINCENT explique qu'il est difficile de trouver un gérant avec un propriétaire au-dessus de l'établissement, d'autant plus qu'il semblerait qu'il ait vendu l'appartement.

Mme le Maire confirme que le propriétaire a vendu son bien en deux lots. Le premier niveau est déjà vendu et le deuxième est en cours de vente. Le bâtiment deviendra donc une copropriété à trois propriétaires.

M. Raphaël VINCENT demande s'il existe un règlement de copropriété.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

➤ **SIEA – modernisation éclairage public**

M. Wolfram TAVEL demande si la Commune a transféré la compétence éclairage public au SIEA et si elle contribue à la taxe liée chaque année.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

M. Wolfram TAVEL explique qu'il est donc possible d'avoir 60% de subvention pour des travaux de modernisation de l'éclairage public, comme indiqué sur leur notice générale.

Mme le Maire explique que ce qu'ils appellent la modernisation de l'éclairage public doit consister à enterrer les lignes.

M. Wolfram TAVEL répond qu'il s'agit de remplacer les lumières par des modèles neufs à led et que, visiblement, les dossiers seraient à déposer au plus tard début 2027.

Mme le Maire indique qu'elle va les recontacter pour en savoir plus.

Elle explique que la Commune a droit à des subventions importantes du SIEA pour enterrer les lignes. Toutefois, elle précise qu'un devis a déjà été fait par le SIEA pour passer l'éclairage public en led et qu'en fin de compte, le coût total serait de 300 000 €, après déduction des subventions.

Mme le Maire explique qu'elle a déjà demandé un devis à ce sujet à un électricien qui reste encore élevé, et qu'elle souhaite en contacter d'autres. Toutefois, elle précise que la Commune ne peut pas toucher à l'éclairage public sans l'accord du SIEA, sinon, il faudrait quitter le SIEA. Elle indique que les devis demandés permettront de négocier les prix du SIEA.

M. Alexandre BOURÉ en profite pour signaler qu'il serait judicieux de les faire intervenir sur les points lumineux défectueux.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il suffit de prévenir la mairie qui fait le nécessaire en ligne.

M. Alexandre BOURÉ explique qu'il y a plusieurs points lumineux qui ne fonctionnent plus Rue de la Rotonde.

Mme le Maire répond qu'il est nécessaire que les habitants signalent ce genre de dysfonctionnement en mairie afin de faire intervenir le SIEA .

➤ **Drone**

Mme Laetitia BOUVIER a remarqué un drone professionnel qui survole les maisons route d'Hauteville et qui va jusqu'au stade, et cela deux week-ends de suite les vendredis et samedis soir.

M. Raphaël VINCENT le confirme et précise qu'il en a parlé au dernier conseil, ce qui a permis que cela s'arrête un moment.

Mme Laetitia BOUVIER explique que le survol des habitations par un drone, surtout professionnel doit être déclaré. D'autant plus qu'il a une caméra et qu'il doit filmer.

M. Raphaël VINCENT explique que les gendarmes ont déjà essayé de le suivre mais qu'ils n'ont pas réussi à l'attraper.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21h09.